### Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20180223-0000018786-DE

### Acte certifié exécutoire

Envoi: 27/02/2018

Réception par le Préfet : 27/02/2018

Publication: 02/03/2018

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée





# Extrait des délibérations

de la Commission permanente

**N°** CP-2018-2-3-3 **Séance du** vendredi 23 février 2018

# ROUTES DEPARTEMENTALES AFFECTATIONS ET DESAFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (PROGRAMMES A111, A112 ET A132)

Présidence de : M. Rémy WITH

### PRESENTS:

MM. ADRIAN, BIHL, Mmes BOHN, DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

### **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.

M. DELMOND donne procuration à Mme DREXLER.

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. STRAUMANN.

Mme MILLION donne procuration à M. MUNCK.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à Mme PAGLIARULO.

M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-3-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique des Routes, des Grands Equipements et infrastructures de communications,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

> Autorise l'affectation et la désaffectation des montants par millésimes d'autorisations de programme, tels que détaillés dans les tableaux joints en annexes à la présente délibération.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité